de l'augmentation du capital social de cette société.

Malgré les communications satisfaisantes faites à la dernière assemblée générale des actionnaires, la Banque Franco-Egyptienne est lourde à 590 après avoir même touché 595; la Banque Française et italienne est également tombée de 542 50 à 520.

La Banque Impériale Ottomane s'est ressentie des mauvaises dispositions persistantes de la rente turque ; l'action ancienne a reculé de 682 50 à 671 25 et la nouvelle de 607 50 à 590.

Le Crédit Mobilier Espagnol a été très-éprouvé. Après avoir fait 1165 au plus haut il a été précipité à 885 et est remonté ensuite à 960. C'est une perte de 210 francs pour la semaine. Cette forte dépréciation a été attribuée à la liquidation de nombreux acheteurs, liquidation dont l'effet a été plus sensible que la contre-partie était difficile à trouver. L'assemblée générale des actionnaires, qui doit être tenue le 4 mai, est attendue avec impatience.

Les Entrepôts et Magasins généraux se sont maintenus avec solidité entre 410 et 415 ; la compagnie Parisienne du Gaz a peu varié et reste à 895 après 892 50 au plus bas. La Compagnie Immobilière s'est naturellement ressentie de l'agitation qui s'est produite sur le marché du Crédit Mobilier; nous la retrouvons à 60 en baisse de 17 fr.; la Compagnie Transatlantique a été aussi fortement ébranlée et clôture à 257 50 après avoir touché 300 et 290.

Les titres de Suez n'ont pas été moins vivement discutés ; l'action qui avait atteint 700 fr. au plus haut est tombée à 660 pour se relever à 677 50; la délégation a oscillé entre 620 et 580 et termine à 595.

Le 5 0/0 Italien, suivant en cela l'exemple des rentes françaises a eu une attitude d'une fermeté digne d'être signalée. Il s'est constamment maintenu au-dessus de 71 et il reste à 71 15 après avoir atteint 71 40 au plus haut.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira mercredi 5 courant, à 7 h. 1/2 du soir, pour l'ouverture de la session de mai. Il délibérera sur les objets suivants :

1° Présentation du compte administratif de 1874.

2° Présentation du budget supplémentaire de 1875.

3° Rapports de commissions.

4° Communications diverses.

—

Nous apprenons que la musique municipale de Tourcoing vient d'accepter l'invitation que lui a faite la Grande-Harmonie de donner dimanche prochain, 9 mai, un grand concert dans le cirque Rancy.

A son tour la Grande-Harmonie donnera à Tourcoing un concert le 24 courant.

Ce n'est pas sans une grande satisfaction que nous voyons les musiques municipales de nos deux villes échanger entr'elles ces procédés de bon voisinage, où nous allons trouver l'occasion d'apprécier le mérite qui les distingue l'une et l'autre :

Nous ne nous acquitterions pas envers M. Rancy, si nous ne disions qu'il a droit à nos meilleurs remerciements, pour s'être prêté avec la meilleure grâce du monde à la démarche de la grande Harmonie, qui lui a demandé de mettre le cirque à sa disposition.

Nous n'avons pas en ville de locaux assez vastes pour permettre à une musique nombreuse de se faire entendre dans de bonnes conditions. Le cirque sera au contraire une enceinte fort appropriée à la circonstance, et nous sommes assurés que Roubaix aimera de s'y rendre pour montrer à nos voisins le cas particulier que nous faisons tout à la fois de leur talent et de leur aimable politesse.

Le produit du concert sera affecté à la caisse de la Grande-Harmonie pour l'achèvement de son organisation instrumentale. On trouvera des cachets dans nos bureaux. Quant au programme du concert, nous le publierons incessamment.

—

Hier, dimanche 2 mai, à 8 heures du matin, une messe a été célébrée à la basilique de Notre-Dame de la Treille et St-Pierre, à Lille, par Sa Grandeur Mgr Monnier, évêque de Lydda.

A cette messe assistaient une multitude de fidèles, parmi lesquels 4 à 500 membres des conférences de St-Vincent de Paul de la province ecclésiastique de Cambrai, dont la plupart ont reçu la Sainte Communion des mains de Sa Grandeur.

Outre une réunion des présidents de toutes les conférences, qui a été tenue vers 10 heures, une assemblée générale de tous les membres présents, au nombre de 5 à 600, a eu lieu dans la salle affectée à ces solennités, rue de la Monnaie, pensionnat des frères de la doctrine chrétienne, à trois heures du soir, sous la présidence de Son Em. le cardinal Regnier.

Deux discours ont été prononcés dans cette réunion, l'un par M. le vice-président des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, et l'autre par M. le secrétaire, rendant compte des progrès religieux opérés par ces sociétés auxquelles sont venues se joindre depuis peu plusieurs nouvelles conférences.

Son Eminence le cardinal, à la suite de ces deux discours, a prononcé une allocution témoignant toute la satisfaction dont son âme était remplie à la vue de tels progrès et rendant un hommage bien mérité à ces sociétés vraiment utiles, vraiment apostoliques, vraiment saintes.

Notre illustre et bien-aimé cardinal a terminé cette réunion vers 4 heures en donnant sa bénédiction à toute l'assemblée.

S. G. Mgr Lequête, évêque d'Arras, devait honorer de sa présence cette solennité, dit la *Vraie France*, mais une des processions jubilaires qui a eu lieu aujourd'hui même dans sa ville épiscopale l'y a retenu. Mgr s'est fait représenter par son vicaire général, M. Roussel.

—

Un décret rendu, d'après l'avis de la commission supérieure du commerce, et du comité consultatif des arts et manufactures, autorise le travail des enfants de dix ans dans les industries suivantes :

Dévidage des cocons. — Flature de bourre de soie. — Filature de laine. — Filature de lin. — Filature de la soie. — Impression à mains sur tissus. — Moulinage de la soie. — Papeterie, sauf le triage des chiffons. — Retordage du coton. — Fabrication mécanique des tulles et dentelles. — Verrerie.

—

Un jeune homme placé dans la réserve ou en disponibilité a-t-il droit de « s'absenter et de circuler continuellement pour les affaires de son commerce? »

A notre sens, les dispositions des articles 33 et 34 de la loi du 27 juillet 1872, sont limitatives. Elles astreignent uniquement tout homme de 20 à 40 ans, inscrit sur le registre matricule, à faire, *en cas de changement de domicile*, une double déclaration tant à la mairie de l'ancien qu'à celle du nouveau domicile.

Tout déplacement et tout voyage, surtout pour faire le commerce, sont donc licites et ne peuvent être contraires aux dispositions de la loi du 27 juillet 1872, à la seule condition que la personne en question se mette constamment en mesure de recevoir en temps utile les ordres que l'autorité militaire aurait notifiés à son domicile.

—

Parmi les articles du budget des contributions indirectes, qui donnent une plus value pour ce trimestre, on remarque la *Chicorée*.

C'est sans doute depuis l'augmentation du café.

Avis aux consommateurs.

—

Le Comice agricole de Lille se réunira mercredi prochain 5 mai, à onze heures précises du matin. Voici son ordre du jour pour cette séance :

1° Lecture du procès-verbal.

2° Rapports et scrutins sur les candidatures de MM. G. Vanhaecq, notaire à Ascq ; H. Carpentier, propriétaire à Saint-Maurice-Lille ; Wattrelot-Lambelin, cultivateur et brasseur à Thumesnil ; Emile Vandamme, brasseur à Lille.

3° Nomination de la Commission de la visite des instituteurs primaires.

4° Nomination de la Commission de la visite des fermes du canton de Cysoing.

5° Rapport sur des expériences de culture de betteraves, par M. Hellin.

6° Rapport sur l'état des semailles.

7° Rapport de la Commission de la visite des primeurs.

8° Observations de M. Pollet, sur la lettre de M. Claudorez, relative aux étalons.

9° Assurances contre la mortalité des bestiaux, par M. Miégeville.

10° Lectures et propositions diverses.

—

Les travaux de rectification de la ligne détournée de Lille à Dunkerque sont poussés avec activité.

On assure que la nouvelle voie pourra être mise en exploitation vers le mois de juillet.

—

La ville d'Arras est en instance auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation de s'agrandir. Le maire de cette ville a été reçu hier en audience particulière par M. le président de la République et l'a entretenu de cette grave question. On assure que le maréchal de Mac-Machon a fort bien accueilli les propositions de M. Deusy.

—

Un décret modifiant la répartition actuelle des légions de gendarmerie, de manière à les mettre en rapport avec la composition des corps d'armée et la division du territoire en régions, a été signé tout récemment par M. le président de la République, et l'on s'occupe en ce moment de préparer le travail de promotion que nécessite la nouvelle organisation.

L'*Avenir militaire* assure que ce travail comprend un certain nombre d'officiers supérieurs, dont cinq chefs de légion, de capitaines, de lieutenants et de sous-lieutenants.

—

Une modification importante va être apportée dans l'armement de l'infanterie. Le fusil chassepot serait remplacé par le fusil Gras. Un ou deux de ces fusils ont été distribués à chaque régiment afin d'en apprendre le mécanisme qui ne diffère de l'ancien qu'en ce que l'aiguille proprement dite n'existe plus. Le nouveau percuteur est une tigue plus forte, tout d'une pièce, et mis en mouvement par un ressort à boudin d'une tension presque double de l'ancien.

L'adoption de cette arme entraîne celle d'une cartouche plus résistante, et la cartouche métallique peut être considérée comme adoptée.

Ce nouveau fusil est bruni, partant d'un entretien plus facile.

d'un entretien facile.

—

L'avant dernière nuit, vers deux heures du matin, deux employés de l'octroi de Lille, en tournée du côté de la Planche-à-Quesnoy, y rencontrèrent et attaquèrent deux contrebandiers chargés de ballots de tabac.

Ceux-ci prirent la fuite et jetèrent leur fardeau, mais l'un d'eux fut appréhendé par les agents ; l'autre parvint, grâce à l'obscurité, à leur échapper.

Les deux employés rentrèrent en ville avec leur prisonnier et les deux charges, contenant ensemble 80 kilos de tabac belge.

Presque à la même heure, des employés des contributions indirectes saisissaient aussi, sur la route de Béthune, une voiture chargée de tabac étranger.

—

M. le Président de la Chambre de commerce nous prie de rappeler aux intéressés que le *bureau télégraphique* de Roubaix reste ouvert jusqu'à *minuit*, à partir du 1er mai, en correspondance avec les villes qui ont un service de nuit organisé.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille FOURNIER-POTTIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JEAN-BAPTISTE-JOSEPH FOURNIER, veuf de Dame ADÉLAÏDE-JOSEPH POTTIER, décédé à Roubaix, le 2 mai 1875, à l'âge de 68 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **messe de convoi**, qui sera célébrée le mardi 4 mai 1875, à 8 heures 1/2, et aux **convoi et service solennels**, qui auront lieu le mercredi 5 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth. — Les **vigiles** seront chantées le mercredi 5, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 87.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, le mercredi 5 mai 1875, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de Dame JULIE-SÉRAPHINE CORNILLE, veuve de Monsieur CONSTANT DUVERGER, décédée le 16 décembre 1870, à l'âge de 82 ans, et de Monsieur HONORÉ-LOUIS FONTAINE, époux de dame ANNÉE DUVERGER, décédé à Roubaix, le 16 mai 1870, à l'âge de 58 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

Cours de Chimie.

Lundi 3 mai à huit heures du soir.

Des matières colorantes minérales (suite) — des teintures dans lesquelles entrent le cuivre le chrome, le plomb — propriétés, préparation, emploi du sulfate de cuivre, du sucre de Saturne, des chromates, etc.; manière de les reconnaître sur tissus.

Cours de Physique

Mercredi 5 mai à 8 heures du soir.

De l'électricité dynamique — des actions chimiques comme source d'électricité—étude comparative des différentes espèces de piles.

Faits divers

— On annonce le mariage de Mlle d'Audiffret-Pasquier, fille de l'honorable président de l'Assemblée nationale avec M. le comte de Beauvoir, si connu pour les relations qu'il a données de ses voyages en Asie et en Océanie.

— Voici le détail numérique des œuvres exposées au salon de 1875. Peinture 2,019. Dessins, cartons, aquarelles, miniatures, vitraux, émaux, porcelaine, faïences, 808. Gravures en médailles et sur pierres fines, 46. Architecture 405. Gravures, 230. Lithographie, 34.

— C'est le 5 de ce mois, au tirage des obligations de la ville de Paris, que fonctionnera pour la première fois la nouvelle roue affectée à cette opération. Le travail de la mise en roue des 500,000 numéros qu'elle doit contenir aura lieu ce même jour, au palais de l'industrie, en présence de la commission de l'emprunt, sous la présidence du préfet de la Seine, et soumis en même temps à la vérification du public. Les 500,000 numéros seront apportés dans vingt-cinq grands cartons, contenant chacun 20 boîtes de 1000 numéros mis en étui, qui ont été scellés au préalable. La construction de la roue et la mise en étui qui a été faite par cinquante ouvriers ou ouvrières, ont duré cinquante jours.

— On se préoccupe beaucoup, à l'heure qu'il est, dans les divers Etats d'Europe, le trouver un moyen simple, efficace et peu coûteux d'empêcher un chétif insecte, le *doryphora decemlineata*, de traverser l'Atlantique et de venir exercer sur nos plantations de pommes de terre les effrayants ravages par lesquels il se signale, paraît-il, aux Etats-Unis. Des décrets ont été rendus par les gouvernements pour prohiber l'introduction des tiges et feuilles desséchées, ou, pour parler la langue des campagnes, des *fanes* de pommes de terre d'Amérique, soupçonnées de pouvoir fournir un asile, une cachette sûre soit aux œufs, soit aux larves, soit même aux individus parfaits de cette espèce de coléoptère, et de les pouvoir propager ainsi, discrètement et sans qu'on s'en doute, dans nos champs et nos campagnes.

— UN HUISSIER CONDAMNÉ. — Le tribunal correctionnel de Bruxelles (5e chambre, présidée par M. Giron, vice-président) vient de prononcer un jugement sévère à charge d'un des principaux huissiers de la capitale, M. Victor Guiot. Ce jugement a été prononcé à la suite de deux plaintes portées par des commerçants à charge desquels M. Guiot avait protesté des promesses qui ne leur avaient pas été présentées à l'échéance. M. Victor Guiot est un des huissiers auxquels la Banque nationale accorde le monopole de protester les effets impayés, mais il arrivait souvent que le nombre des effets de cette catégorie est tellement grand qu'il lui était impossible de se présenter lui-même, ainsi que l'exige la loi, chez les intéressés; il chargeait de cette besogne un ou plusieurs de ses commis, et ceux-ci, pour alléger à leur tour la corvée, se sont dispensés de présenter les effets, mais les ont nonobstant protestés, protêts qui ont été enregistrés et ont eu pour conséquence de priver les intéressés du crédit dont ils jouissaient à l'*Union du Crédit*. Le tribunal a accordé à l'un de ces commerçants 300 et à l'autre 1,000 fr. de dommages intérêts et a condamné M. V. Guiot à 800 fr. d'amende et à 3 mois de suspension. Le tribunal a en outre autorisé les plaignants à faire publier le jugement dans un journal à leur choix, aux frais de M. Victor Guiot.

— CRÉATION DE FOIRES DANS LES OASIS DU SAHARA. — Le gouverneur de l'Algérie vient de décider en principe la création de foires périodiques dans les principales oasis sahariennes de nos possessions du Sud. On espère ainsi amener les indigènes du Soudan à venir échanger leurs produits avec ceux de l'industrie européenne.

Le but de la nouvelle création ne serait pas seulement commercial, mais encore scientifique. Il est, en effet, facile de comprendre que lorsque les indigènes se seront, grâce à des relations plus fréquentes, familiarisés avec les Européens, l'exploration de la Nigritie et de toutes les vastes contrées situées au-delà du Grand-Désert deviendra infiniment moins périlleuse.

La foire principale se tiendrait dans l'oasis d'Ouargla, située à 220 lieues dans les terres au sud de la province de Constantine. Là viendraient les caravanes apportant l'ivoire, le sel, le henné, le miel, les plumes d'autruche, les tissus de poils de chèvre et de chameau, les cotonnades bariolées, les soies filées aux couleurs heurtées et éclatantes, et la bijouterie bizarre des riverains des grands lacs. Ce que n'a pu faire le sang des explorateurs, le commerce pourra le réaliser peut-être au plus grand profit de la science.

— Avant-hier, pendant que la cour délibérait en chambre du conseil pour rendre son arrêt, les accusés déclarés coupables par le jury et qu'allaient frapper de terribles peines, conservaient encore, en présence du public, un reste d'assurance et un semblant d'aplomb. L'un d'eux, devinant la condamnation qui lui était réservée, disait à un de ses camarades : « Après tout, c'est la première fois que je suis condamné à mort. »

Aujourd'hui, dit le *Droit*, ils en ont presque tous rabattu ; les trois condamnés à mort espèrent n'être pas exécutés. Sœuves, dont on avait remarqué la tenue presque arrogante à l'audience, ne cesse de pleurer. Il n'a pas vingt ans et il est condamné à perpuité.

Maillot, Georges, Thauvin, Sœuves, Ciré, Stolz, Lacourt, Pertuizot et Greffier se sont pourvus en cassation. Mais Lacourt, apprenant qu'au lieu de quinze ans de travaux forcés, ainsi que M. le président l'avait dit par erreur, il n'était condamné qu'à dix ans seulement, s'est empressé de se désister de son pourvoi. « Dix années, j'en ai assez, aurait-il dit, je me désiste. »

Tous, d'ailleurs, manifestent la fureur la plus grande contre Maillot, qu'on a soin de tenir éloigné d'eux, car ils lui ont promis, s'ils le retrouvaient, de lui couper le cou avec leurs dents à défaut d'une autre arme.

— Dans la nuit du 1er mai des malfaiteurs se sont introduits dans l'église de la Major (ancienne cathédrale de Marseille) et ont dérobé deux calices et deux ciboires.

— Les premières cerises de l'année, récoltées aux environs de Montpellier, viennent d'arriver à Paris dans des boîtes garnies de coton; le fruit a du reste tout à fait le goût de la garniture. Ça ne vaut pas grand'chose mais ça coûte fort cher.

— Les journaux américains annoncent la mort du dernier descendant de l'illustre Sobieski, Maximilien-Jean Sobieski à l'âge de soixante-cinq ans. Exilé en Sibérie en 1832, pour avoir essayé de soulever la Pologne, il fut gracié quelques années après, à la condition qu'il s'expatrierait. Jean Sobieski se retira en Angleterre puis aux Etats-Unis; il est mort à l'hôpital Sainte-Elisabeth de Covington, dans l'Etat de Kentucky.

— Un incendie considérable a éclaté hier dans la fabrique d'allume-feux Bernhard, 151, rue d'Allemagne, à la Villette.

Il était cinq heures ce matin, les ouvriers venaient de sortir pour aller déjeuner quand tout à coup, resté pour garder l'usine, revoit tout à coup un enfant :

— Au secours au feu! La chaudière brûle!

Le feu venait en effet de prendre dans une chaudière de résine bouillante, dans laquelle on trempe les bouteilles de bois blanc, qui, une fois bien imprégnées de résine, constituent la bûche Bernhard.

On accourut, mais avec une épouvantable rapidité les flammes avaient déjà gagné les tas de bois des voisins et les provisions de poêle et de résine. En un clin-d'œil une lueur rouge surmontée d'une épaisse et noire fumée, s'éleva dans les airs, donnant l'éveil aux quatre coins de Paris.

Les ouvriers et les voisins essayèrent en vain d'arrêter les progrès de l'incendie. Par une fatale coïncidence, les magasins étaient bourrés de marchandises et de matériaux combustibles. Tous les efforts durent se concentrer sur la préservation des maisons contiguës, que la flamme commençait à lécher et dont les persiennes se noircissaient et allaient s'embraser.

Enfin l'arrivée des pompes à vapeur permit de circonscrire l'incendie et de préserver le quartier. Le sinistre était d'autant plus grand qu'il y a tout à côté une fabrique d'allumettes, et qu'il eût fallu bien peu de chose pour que l'incendie la gagnât et alors, quels n'auraient pas été les dégâts! Il est certain, du reste, que si, au lieu d'avoir pris naissance le jour, l'incendie s'était déclaré dans la nuit, nous aurions eu là une nouvelle édition du sinistre de la rue de Citeaux et des centaines de familles sans asile.

C'est bien assez déjà que la fabrique Bernhard soit brûlée de fond en comble, et que cent mille francs au moins de bâtiments et de marchandises soient anéantis; sans compter les trois cents ouvriers qui travaillaient à cette usine et que voilà sans ouvrage.

On se loue beaucoup des efforts de tout le monde, travailleurs civils, pompiers, soldats et gardiens de la paix.

Un incident. Un chien qui gardait la fabrique, et que, dès la première alerte on avait fait sortir, s'est à trois reprises et malgré le danger, lancé au milieu des flammes, en hurlant. Il a fallu l'attacher, pour l'empêcher d'aller périr au milieu des ruines de la maison confiée à sa fidélité. (*Figaro*).

— Ceylan, jadis, était renommée pour ses pierres précieuses; mais il y a déjà longtemps qu'on n'y trouve plus ni diamants, ni rubis, ni grenats, ni topazes, où, si l'on en trouve, c'est si peu, qu'il ne vaut pas la peine d'en parler. La pêche aux perles est également fort au-dessous de son ancienne importance; autrefois, elle produisait par an bien près de 4 millions de fr.; aujourd'hui, elle ne rapporte même pas la dixième. Deux à trois cents bateaux prennent encore part à cette industrie, chacun ayant en moyenne à bord 23 hommes, dont 10 plongeurs... Le personnage le plus considérable de chacune de ces embarcations n'est ni le capitaine du bateau, ni le chef des plongeurs, c'est le « conjurateur des requins. » Sans la présence de ce puissant mortel, aucun plongeur n'oserait se jeter dans le flot. Le gouvernement de Ceylan le sait, et c'est sur sa caisse que ces magiciens touchent leur paye. C'est le lieu de dire en passant que le gouvernement ceylandais exploite lui-même les fonds d'huîtres perlières, quand il ne les affermé pas en tout ou en partie.

Raffermi par les simagrées du charmeur de requins, le plongeur tente bravement dans la mer avec son filet; il reste sous l'eau une minute en moyenne et revient à la surface avec une quantité d'huîtres qui peut varier entre cinquante au moins et deux cents au plus. A ce métier-là il gagne en moyenne 10 à 12 francs par jour, sur 40 francs environ qu'il tire du sein des ondes; car il a droit au quart des huîtres qu'il a détachées du fond.

Les huîtres sont soigneusement rangées en petits tas, et ces tas sont mis à l'enchère. Cette enchère est une vraie loterie, tous les bivalves ne contenant pas de perles. D'après la superstition des plongeurs, les huîtres renfermant une perle sont celles qui lâchent un instant le fond de la mer lorsqu'il pleut, et viennent à la surface pour y happer des gouttes de pluie qui deviennent des perles.

Un des motifs qui rendent la pêche à la perle si aléatoire, c'est que l'huître perlière émigre. On sait que de temps en temps elle quitte le sol de la baie de Kondatchi pour y revenir plus tard à des intervalles plus ou moins éloignés, dont on ne connaît ni la raison ni la durée. On ne sait pas non plus combien d'années elles demandent pour atteindre leur développement complet : les uns parlent de trois ans, les autres de sept. (*Globus.*)

— On se rappelle l'émotion produite par l'assassinat dit de Brèvannes.

Il y a trois mois environ, le nommé Guerrier, peintre en bâtiments, était trouvé la mort à cinquante pas de sa demeure.

La rumeur publique accusait un sieur Nodot de l'avoir assassiné.

Guerrier avait eu des rapports avec la fille Nodot; un enfant était né de leurs relations. Il avait souvent promis le mariage à la jeune personne qu'il avait séduite, mais ne paraissait pas devoir tenir ses promesses. Nodot, à plusieurs reprises, avait proféré contre lui des menaces de mort. Nodot fut arrêté immédiatement par ordre du parquet de Corbeil.

---

en leur permettant d'aborder bientôt un rivage hospitalier...

Il venait de se retourner vers l'autel pour célébrer les saints mystères; la messe était à peine commencée, que l'un des ouvriers postés en observation se précipita dans la salle en criant:

— Alerte! voilà les sans-culottes!

A ces mots chacun se demanda s'il était encore un moyen de fuir; Valentine se jeta dans les bras de celui qui maintenant était son mari.

— Sauvez-moi! dit-elle.

— Ne craiguez rien, chère amie! je jure que, moi vivant, ils ne vous toucheront pas.

Au même instant, Jules se précipitait dans la chambre suivi d'une bande d'hommes armés.

En apercevant Valentine dans les bras de M. de Berclaux, à la vue de cet autel, de ce prêtre revêtu de ses ornements, il comprit ce qui venait de se passer.

Désignant le comte :

— Arrêtez cet homme, dit-il, c'est un aristocrate!

Et pendant que ses compagnons se jetaient sur celui qu'on venait de leur désigner, il s'élançait pour saisir Valentine.

M. de Berclaux devine son dessein, fait un bond de côté, échappe aux mains qui vont le saisir, et, tirant un pistolet de sa ceinture, fait feu sur l'agresseur. Jules tombe à ses pieds, baigné dans son sang. Au même instant, M. de la Vassièrs se précipite sur l'autel, éteint les cierges, et s'écrie :

— Les femmes en arrière! et nous chargeons cette canaille!...

Les trois hommes se jettent sur les assaillants, La Vassière fait feu de ses deux pistolets; des hurlements et des blasphèmes lui prouvent que ses balles n'ont pas été perdues.

M. de Berclaux tire aussi son second coup, puis, s'armant de son poignard, se précipite sur les ennemis.

Le fermier Mantel n'a pas d'armes, mais il est d'une force herculéenne ; saisissant un des sans-culottes, il l'étreint si fortement que le misérable demande grâce ; Mantel serre de plus en plus jusqu'à ce qu'il sente son ennemis défaillir, alors il lui arrache son sabre des mains, et s'élance sur ceux qui essayaient encore de résister.

C'était une lutte horrible, dans laquelle les combattants ne se voyaient pas; nos amis frappaient en silence, ils étaient guidés par les cris de leurs ennemis.

Cependant ceux-ci étaient nombreux, et les émigrés devaient finir par succomber ; déjà ils faiblissaient, quand ils entendent un coup de pistolet, suivi bientôt d'un autre, retentir au dehors. Immédiatement des cris de douleur et des hurlements de désespoir y répondent, mais ils sont dominés par une voix qui crie aux émigrés :

— Courage, messieurs, j'arrive à temps pour vous aider !

C'est Joseph Goudeman ! s'écrie la Vassière, nous sommes sauvés.

Des sans-culottes se voyant pris entre deux feux, et croyant à l'intervention d'un nombre considérable de combattants, commencent à plier. Les domestiques de la ferme, arrêtés par la terreur, avaient d'abord pris peu de part au combat; mais voyant leur maître et les deux officiers se jeter au milieu de la mêlée avec une nouvelle ardeur, ils se décidèrent enfin à prendre l'offensive ; s'armant de tout ce qui leur tombe sous la main, ils se précipitent sur les assaillants et achèvent de les mettre en déroute. Quelques minutes après, les derniers de ces scélérats s'enfuyaient, emmenant leurs camarades blessés.

Quand ils se furent éloignés, monsieur de Berclaux et monsieur de la Vassière vinrent serrer la main du brave garde qui était si heureusement intervenu.

Par quel singulier hasard, dit le comte, êtes-vous arrivés si à propos?

— Je viens d'Erny-St-Julien, j'ai su que vous étiez tous ici, répondit le vieux serviteur, et j'étais venu pour assister au mariage de mademoiselle Valentine.

— Vous êtes arrivé trop tard, mon ami, le prêtre venait de nous marier quand cette bande de forcenés a fondu sur nous.

— Dans ce cas, messieurs, permettez-moi, de saluer la nouvelle mariée.

— Pauvre enfant ! s'écria le comte, elle doit être à demi-morte de frayeur.

Pendant qu'ils parlaient, le fermier s'approchant de la cheminée où restaient encore quelques tisons, avait allumé une lampe. On put alors constater qu'un affreux désordre régnait partout.

(*A suivre*).

Progrès de l'ART **Dentaire** Dents et Dentiers sans crochets ni ressorts et posés sans douleurs.
Edouard VERBRUGGHE, DENTISTE, breveté de S. M. le Roi des Belge
Roubaix, rue de l'Hospice, 8, Roubaix
MAISON A PARIS
4, Boulevard Poissonnière, 4
NOTA. — Ces dentiers ont l'avantage de ne pas emplir la bouche, ils ne nécessitent pas l'extraction des racines et viennent soutenir les dents chancelantes. — *Succès garanti.*